

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 530

26 février 2015

SOMMAIRE

Aedifica Luxembourg I S.à r.l.	25406	ING (L)	25440
Aedifica Luxembourg I S.à r.l.	25406	Kamsa Luxco 1 S.à r.l.	25416
Allium	25410	Kasolo	25419
Alpha Properties S.A.	25410	Kemon S.A.	25420
Altice Financing S.A.	25410	Ker Gestion S.A.	25419
Altice Finco S.A.	25411	KFE Acquisition S.à r.l.	25420
Baltic Partners S.à r.l.	25411	Klee S.A.	25420
Bella Napoli II Sàrl	25411	Klondike Group S.à r.l.	25419
Brilux S.à r.l.	25395	Kryssada S.à.r.l.	25419
Brilux S.à r.l.	25395	Kwaliref S.à r.l.	25421
Cad Concepts International S.A.	25394	Labyrinth S.à r.l.	25421
Catapult S.A. - SPF	25394	Lafayette Industriebeteiligungen S.à r.l.	25421
CBD Immo S.à r.l.	25394	Lakeside Network Investments S.à r.l. ...	25420
Cerinco S.A.	25394	Land Breeze II S.à r.l.	25435
CG Cube S.A.	25394	Landmark Property Management Vala La- vanda S.à r.l.	25421
CG Cube S.A.	25395	Leafy S.à r.l.	25421
CG Cube S.A.	25395	Leo THIEX et Cie S.à r.l.	25422
Chien Bleu S.A.	25396	Les Jardins d'Alysea S.A.	25422
CINE CITE	25395	Les Lieres Chamonix S.à r.l.	25422
CINE CITE	25395	Lions Gate International Slate Investment S.A.	25424
CJ Invest S.à r.l.	25396	Longbow UK Real Estate Debt Invest- ments II S.à r.l.	25422
CJ Invest S.à r.l.	25396	Lux Green Technologies sàrl	25423
Clara Vision S.A.	25411	Monart International S.à r.l.	25423
Copus s.à r.l.	25396	Reichert Technology Partners S.à r.l.	25397
Farta V S. à r.l.	25402	RE Medical Analyzers Luxembourg 2 S.à r.l.	25398
Fiducorp	25396	SAG Central and Eastern Europe S.A. ...	25438
Holden Recoveries S.à r.l.	25414		
IDS Scheer Central and Eastern Europe S.A.	25438		
Immocall S.A.	25440		
Immo Teb SA	25440		
Infomail S.A.	25440		

Cad Concepts International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 82.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2015013262/11.

(150015586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Catapult S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 122.713.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015013276/10.

(150015483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

CBD Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.
R.C.S. Luxembourg B 154.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015013278/10.

(150016219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Cerinco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1627 Luxembourg, 7, rue Giselbert.
R.C.S. Luxembourg B 18.819.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2015.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015013286/14.

(150015667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

CG Cube S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 89.438.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015013288/10.

(150016051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

CINE CITE, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 5.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015013295/10.

(150015736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

CINE CITE, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 5.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015013294/10.

(150015703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

CG Cube S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 89.438.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015013289/10.

(150016052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

CG Cube S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 89.438.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015013290/10.

(150016053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Brilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 169.045.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015013233/9.

(150016220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Brilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 169.045.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015013234/9.

(150016256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Copus s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9154 Grosbous, 28, rue de Bastogne.
R.C.S. Luxembourg B 100.997.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015013258/9.

(150016090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Chien Bleu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 93.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015013292/9.

(150015300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

CJ Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 1.
R.C.S. Luxembourg B 168.026.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015013296/9.

(150016081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

CJ Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 1.
R.C.S. Luxembourg B 168.026.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015013297/9.

(150016091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Fiducorp, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 22.350.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le trente et un décembre.

Pardevant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A comparu:

Compagnie Fiduciaire Group, une Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 142417,

«la mandante»

ici représentée par Monsieur Max MAYER, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster,

«le mandataire»

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La mandante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société FIDUCORP, ci-après dénommée «la Société», une Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 22350, a été constituée en date du 20 décembre 1984 suivant un acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 33 du 6 février 1985, et ses statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 15 mai 2013 suivant un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1795 du 25 juillet 2013.

2. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 12.400,- (douze mille quatre cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 124,- (cent vingt quatre euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que la mandante, en tant qu'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4. Que l'activité de la Société a cessé; que la mandante, en tant qu'associé unique, est investie de tout l'actif de la Société, et qu'en sa qualité de liquidateur elle réglera tout le passif, de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

5. Que la mandante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société.

6. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de CF Corporate Services.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 1.000,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Danielle KOLBACH.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 07 janvier 2015. Relation GAC/2015/228. Reçu soixante-quinze euros.75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015012697/50.

(150015296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Reichert Technology Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 126, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 161.267.

L'an deux mille quinze, le quinze janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

RENILA S.A. SPF, une société anonyme de gestion de droit familial de droit luxembourgeois, avec siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.730,

ici représentée par Madame Carole CAHEN, avec adresse professionnelle au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg le 14 janvier 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a prié le notaire d'acter ce qui suit:

I. La comparante est l'Associé Unique de la société dénommée Reichert Technology Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 126, avenue Grande-Duchesse Charlotte, L-4531 Differdange, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.267 et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 31 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1752 du 2 août 2011.

Les statuts de ladite société n'ont pas encore été modifiés depuis.

II. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent trente-sept mille cinq cents euros (137.500.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) à cent cinquante mille euros

(150.000.- EUR) par l'émission de mille cent (1.100) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune;

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital sub. 1) par un apport en espèces par l'Associé Unique de la Société;

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société; et

4. Divers.

Ceci ayant été déclaré, les associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent trente-sept mille cinq cents euros (137.500.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) à cent cinquante mille euros (150.000.- EUR) par l'émission de mille cent (1.100) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

Souscription et libération

Toutes les mille cent (1.100) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune à émettre, ont été intégralement souscrites par l'Associé Unique RENILA S.A. SPF, prénommée.

Toutes les mille cent (1.100) parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de cent trente-sept mille cinq cents euros (137.500.- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions précédentes les associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de cent cinquante mille euros (150.000.- EUR), représenté par mille deux cents (1.200) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune.»

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille sept cents euros (1.700.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est terminée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Cahen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 19 janvier 2015. 2LAC/2015/1300. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2015.

Référence de publication: 2015012985/64.

(150014588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

RE Medical Analyzers Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.803.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 193.873.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of December, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

RE Medical Analyzers Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company having its registered office at 46a Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 190635 (the Sole Shareholder),

here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, residing in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, after having been initialled ne variatur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of RE Medical Analyzers Luxembourg 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of 3 December 2014, not published yet in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended yet.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ten million seven hundred ninety thousand five hundred Euro (EUR 10,790,500.00) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) to ten million eight hundred and three thousand Euro (EUR 10,803,000.00) by creation and issuance of..

- Forty-three thousand one hundred sixty-two (43,162) class of ordinary shares,
 - Forty-three thousand one hundred sixty-two (43,162) class A shares,
 - Forty-three thousand one hundred sixty-two (43,162) class B shares,
 - Forty-three thousand one hundred sixty-two (43,162) class C shares,
 - Forty-three thousand one hundred sixty-two (43,162) class D shares,
 - Forty-three thousand one hundred sixty-two (43,162) class E shares,
 - Forty-three thousand one hundred sixty-two (43,162) class F shares,
 - Forty-three thousand one hundred sixty-two (43,162) class G shares,
 - Forty-three thousand one hundred sixty-two (43,162) class H shares, and
 - Forty-three thousand one hundred sixty-two (43,162) class I shares,
- having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.00) each (all together referred as the New Shares).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to all the New Shares and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting in the conversion of a receivable in an aggregate amount of thirty-five million nine hundred sixty-nine thousand five hundred thirty-three Euro and forty-three cents (EUR 35,969,533.43) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable), which Receivable is incontestable, payable and due.

The above-mentioned contribution in kind shall be allocated as follows:

- (a) ten million seven hundred ninety thousand five hundred Euro (EUR 10,790,500.00) are allocated to the share capital account of the Company; and
- (b) twenty-five million one hundred seventy-nine thousand thirty-three Euro and forty-three cents (EUR 25,179,033.43) are allocated to the premium account of the Company.

The existence and valuation of the receivable is evidenced by a contribution certificate issued by the Sole Shareholder and approved by the management of the Company, attesting that inter alia (a) it is the unrestricted owner of the receivable, (b) the receivable has not been transferred and no legal or natural person other than the Sole Shareholder is entitled to any rights as to the receivable, and (c) all formalities are in course in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and towards any third party.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

5.1. The share capital of the Company is set at ten million eight hundred and three thousand Euro (EUR 10,803,000.00) represented by:

- Forty-three thousand two hundred twelve (43,212) ordinary shares (the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share),
- Forty-three thousand two hundred twelve (43,212) class A shares (the Class A Shares and, individually, a Class A Share),
- Forty-three thousand two hundred twelve (43,212) class B shares (the Class B Shares and, individually, a Class B Share),

- Forty-three thousand two hundred twelve (43,212) class C shares (the Class C Shares and, individually, a Class C Share),
- Forty-three thousand two hundred twelve (43,212) class D shares (the Class D Shares and, individually, a Class D Share),
- Forty-three thousand two hundred twelve (43,212) class E shares (the Class E Shares and, individually, a Class E Share),
- Forty-three thousand two hundred twelve (43,212) class F shares (the Class F Shares and, individually, a Class F Share),
- Forty-three thousand two hundred twelve (43,212) class G shares (the Class G Shares and, individually, a Class G Share),
- Forty-three thousand two hundred twelve (43,212) class H shares (the Class H Shares and, individually, a Class H Share),
- Forty-three thousand two hundred twelve (43,212) class I shares (the Class I Shares and, individually, a Class I Share) all having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligation attached to the Shares (meaning all the issued shares from time to time in the share capital of the Company) shall be identical except to the extent otherwise provided by these Articles of Association or by the Law.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to update the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Grégory Centurione, Chartered Accountant, born in Etterbeek (Belgium), on December 22, 1972, with professional address at 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, as Class A Manager of the Company for an unlimited period.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately 7,000.- euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente décembre, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

RE Medical Analyzers Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190635 (l'Associé Unique),

représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, résidant à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de RE Medical Analyzers Luxembourg 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée suivant acte du notaire instrumentaire, reçu le 3 décembre 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés à ce jour.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix millions sept cent quatre-vingt-dix mille cinq cents Euro (EUR 10.790.500,00) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) à dix millions huit cent trois mille Euro (EUR 10.803.000,00) par la création et l'émission de:

- Quarante-trois mille cent soixante-deux (43.162) parts sociales de classe ordinaire,
 - Quarante-trois mille cent soixante-deux (43.162) parts sociales de classe A,
 - Quarante-trois mille cent soixante-deux (43.162) parts sociales de classe B,
 - Quarante-trois mille cent soixante-deux (43.162) parts sociales de classe C,
 - Quarante-trois mille cent soixante-deux (43.162) parts sociales de classe D,
 - Quarante-trois mille cent soixante-deux (43.162) parts sociales de classe E,
 - Quarante-trois mille cent soixante-deux (43.162) parts sociales de classe F,
 - Quarante-trois mille cent soixante-deux (43.162) parts sociales de classe G,
 - Quarante-trois mille cent soixante-deux (43.162) parts sociales de classe H, et
 - Quarante-trois mille cent soixante-deux (43.162) parts sociales de classe I,
- ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune (ensemble les «Nouvelles Parts Sociales»).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire toutes les Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance d'un montant total de trente-cinq millions neuf cent soixante-neuf mille cinq cent trente-trois Euro et quarante-trois centimes (EUR 35.969.533,43) que l'Associé Unique détient à l'encontre de la Société, ladite créance étant certaine, liquide et exigible.

L'apport en nature susmentionné sera affecté de la manière suivante:

- (a) Dix millions sept cent quatre-vingt-dix mille cinq cents Euro (EUR 10.790.500,00) sont affectés au compte de capital social de la Société; et
- (b) Vingt-cinq millions cent soixante-dix-neuf mille trente-trois Euro et quarante-trois centimes (EUR 25.179.033,43) sont affectés au compte de prime d'émission de la Société.

L'existence et l'estimation de la créance sont constatées par: un certificat d'apport émis par l'Associé Unique et approuvé par la gérance de la Société, attestant, inter alia (a) qu'il est le seul propriétaire, sans restriction, de la créance, (b) la créance n'a fait l'objet d'aucune cession et aucune personne morale ou physique autre que l'Associé Unique, ne détient de droit sur la créance, et (c) toutes les formalités sont en cours de réalisation aux fins d'effectuer le transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tout tiers.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de refondre entièrement les Statuts de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

- 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à dix millions huit cent trois mille Euro (EUR 10.803.000,00) représenté par
- Quarante-trois mille deux cent douze (43.212) parts sociales ordinaires (au pluriel, les Parts Sociales de Classe Ordinaire et, au singulier, une Part Sociale de Classe Ordinaire),
 - Quarante-trois mille deux cent douze (43.212) parts sociales de classe A (au pluriel, les Parts Sociales de Classe A et, au singulier, une Part Sociale de Classe A),
 - Quarante-trois mille deux cent douze (43.212) parts sociales de classe B (au pluriel, les Parts Sociales de Classe B et, au singulier, une Part Sociale de Classe B),
 - Quarante-trois mille deux cent douze (43.212) parts sociales de classe C (au pluriel, les Parts Sociales de Classe C et, au singulier, une Part Sociale de Classe C),
 - Quarante-trois mille deux cent douze (43.212) parts sociales de classe D (au pluriel, les Parts Sociales de Classe D et, au singulier, une Part Sociale de Classe D),
 - Quarante-trois mille deux cent douze (43.212) parts sociales de classe E (au pluriel, les Parts Sociales de Classe E et, au singulier, une Part Sociale de Classe E),
 - Quarante-trois mille deux cent douze (43.212) parts sociales de classe F (au pluriel, les Parts Sociales de Classe F et, au singulier, une Part Sociale de Classe F),
 - Quarante-trois mille deux cent douze (43.212) parts sociales de classe G (au pluriel, les Parts Sociales de Classe G et, au singulier, une Part Sociale de Classe G),

- Quarante-trois mille deux cent douze (43.212) parts sociales de classe H (au pluriel, les Parts Sociales de Classe H et, au singulier, une Part Sociale de Classe H),

- Quarante-trois mille deux cent douze (43.212) parts sociales de classe I (au pluriel, les Parts Sociales de Classe I et, au singulier, une Part Sociale de Classe I)

ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, toutes entièrement libérées.

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales (désignant l'ensemble des parts sociales émises composant le capital social de la Société à une date donnée) sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus et de donner pouvoir à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de nommer M. Grégory Centurione, Expert Comptable, né le 22 décembre 1972 à Etterbeek, Belgique, résidant à 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen en qualité de Gérant de Catégorie A de la Société, pour une durée indéterminée.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ 7.000 euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé, ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 janvier 2015. Relation: EAC/2015/744. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015012991/206.

(150015055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Farta V S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 985.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 45-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 64.502.

In the year two thousand fourteen, on the thirtieth day of the month of December.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary public residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

“BERRIS VANE S.A.”, a société anonyme having its registered office at 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 31343,

here represented by two of its directors Mr F.H.R. SONNENSCHNEIN and Mr. H.H.J. KEMMERLING, both with professional address in Luxembourg,

acting as sole shareholder (“Sole Shareholder”) holding all the four hundred fifty-five (455) shares representing the entire share capital of the company “FARTA V S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée with its registered office at 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 64502, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Jacques DELVAUX, then notary residing in Luxembourg, dated 15 May 1998 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg number 569 on 5 August 1998, and the articles of incorporation of which have been lately amended by deed of the undersigned notary on 25 November 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3827 of 11 December 2014,

has requested the undersigned notary to document the following of its statements and resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder acknowledges the publication of the merger project dated 25 November 2014 (“Merger Project”) in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3603 of 28 November 2014 pursuant to stipulations of article 262 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, establishing the absorption of the company BERRIS VANE S.A., a société anonyme existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 31343 (herewith “BERRIS VANE” or the “Absorbed Company”), by the company FARTA V S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 64502 (herewith the “Company” or the “Absorbing Company”), the merger being operated by universal transfer, pursuant to the dissolution without liquidation, of all the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company without any exception.

Second resolution

The Sole Shareholder verifies and acknowledges the realization by the Absorbing Company of the condition prior to the merger, as stipulated in the Merger Project, adopted by the shareholders meeting of BERRIS VANE held on the present date and aiming simplification of the calculation of the exchange ratio and the same nominal value of the shares of the merging companies.

Third resolution

The Sole Shareholder acknowledges execution of the obligations resulting from article 267 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and more generally the accomplishment of all the formalities related to merger between merging companies to which Luxembourg law on commercial companies refers.

The Sole Shareholder acknowledges moreover that the sole shareholders of the merging companies have expressly renounced to (i) the examination of the exchange ratio and written report on the grounds and aims of merger of an independent expert according to article 266 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and (ii) the reports of the management bodies of the merging companies explaining the draft merger terms and setting out the legal and economic grounds for them, in particular for the share exchange ratio pursuant to article 265 (3) of the law on commercial companies, all this taking into consideration that due to the corporate form of the Absorbing Company stipulations of article 26-1 paragraphs (2) to (4) are not applicable.

A copy of said letters of renunciation and of relevant certification after having been signed “ne varietur” by the appearing persons and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Fourth resolution

The Sole Shareholder approves the Merger Project adopted on 25 November 2014 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3603 of 28 November 2014 and resolves to realize the merger by absorption of BERRIS VANE by the Company, under conditions as set out in the said Merger Project.

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to accept the remuneration of the contribution by merger through the issue of nine hundred eighty-five (985) shares of the Company as absorbing company, and resolves to increase the share capital of the Company in the amount of nine hundred eighty-five thousand Euro (EUR 985,000.-) by means of issue of nine hundred eighty-five (985) new shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each, which shall benefit of the same rights and advantages as the presently issued shares and enable to participate in the profits and losses of the Company as from the Effective Date as defined in the Merger Project.

As stipulated in the Merger Project, all the nine hundred eighty-five (985) new shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each are entirely subscribed to by the Sole Shareholder.

However, facing the inverse characteristics of the present merger and as set out in the Merger Project, the Company being absorbing company, pursuant to and as effect of merger, will held four hundred fifty-five (455) redeemed shares, representing 31.60% of its own share capital, which shares shall have to be cancelled as defined by the law of 10 August 1915, as amended.

The Sole Shareholder decides consequently to reduce the share capital of the Company by an amount of four hundred fifty-five thousand euro (EUR 455,000.-) through cancellation of four hundred fifty-five (455) redeemed shares.

As a consequence, the Sole Shareholder resolves to amend article five (5) of the articles of incorporation of the Company as follows:

“ **Art. 5.** The corporate capital of the company is fixed at nine hundred eighty-five thousand Euro (EUR 985,000.-) divided into nine hundred eighty-five (985) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.”

Sixth resolution

The Sole Shareholder thus acknowledges the realization between merging companies of the merger by means of universal transfer of all the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Company and dissolution without liquidation of the Absorbed Company.

Declaration

The undersigned notary has verified and certifies in accordance with the article 271 (2) of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, the existence and legality of all the formalities to which the Absorbing Company and the Merger Project are subject.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Binding version

The undersigned notary, who speaks English, states that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente décembre.

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

A COMPARU:

«BERRIS VANE S.A.», une société anonyme ayant son siège social au 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 31343,

ici représentée par deux de ses administrateurs Monsieur F.H.R. SONNENSCHNEIN et Monsieur H.H.J. KEMMERLING, tous deux demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») détenant l'intégralité des quatre cent cinquante-cinq (455) parts sociales représentatives du capital social souscrit de la société à responsabilité limitée «FARTA V S.à r.l.», établie et ayant son siège social au 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 64502, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de Luxembourg, en date du 15 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 569 du 5 août 1998, et dont les statuts ont été modifiés dernièrement suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3827 du 11 décembre 2014, a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations et résolutions comme suit:

Première résolution

L'Associé Unique constate la publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3603 du 28 novembre 2014, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, du projet de fusion («Projet de Fusion») daté du 25 novembre 2014 prévoyant l'absorption de la société BERRIS VANE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31343 (ci-après «BERRIS VANE» ou la «Société Absorbée»), par la société FARTA V S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64502 (ci-après la «Société» ou la «Société Absorbante»), la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

Deuxième résolution

L'Associé Unique vérifie et constate la réalisation de la condition préalable à la fusion par la Société Absorbée tel que prévu par le Projet de Fusion lors de l'assemblée générale extraordinaire de BERRIS VANE tenue en date de ce jour et ayant pour but la simplification du calcul du rapport d'échange et l'obtention de la valeur nominale identique des actions/ parts des sociétés participant à la fusion.

Troisième résolution

L'Associé Unique constate l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et plus généralement de l'accomplissement de toutes les formalités auxquelles il est fait

référence dans la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales au sujet de la fusion entre les sociétés fusionnantes.

L'Associé Unique constate par ailleurs que les associés uniques de chacune des sociétés participant à la fusion ont renoncé au (i) rapport d'experts dans le but de s'exprimer sur le bien-fondé et la pertinence de l'opération de fusion, conformément à l'article 266 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et au (ii) rapport des organes de gestion de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet commun de fusion et en particulier le rapport d'échange des parts/actions, conformément à l'article 265 (3) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, tout ceci compte tenu de la forme sociétaire de la Société Absorbante ayant pour effet que les dispositions de l'article 26-1 paragraphes (2) à (4) restent sans objet.

Une copie des lettres de renonciation et de l'attestation à cet effet, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Quatrième résolution

L'Associé Unique approuve le Projet de Fusion daté du 25 novembre 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3603 du 28 novembre 2014 et décide de réaliser la fusion par absorption de BERRIS VANE par la Société, aux conditions prévues dans le Projet de Fusion.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la rémunération de l'apport de fusion par l'émission de neuf cent quatre-vingt-cinq (985) parts sociales de la Société en tant que société absorbante, et décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 985.000,-) par la création de neuf cent quatre-vingt-cinq (985) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, lesquelles auront les mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes et donneront droit de participer aux bénéfices de la Société à partir de la date effective de la fusion telle que définie dans le Projet de Fusion.

Conformément au Projet de Fusion, l'intégralité des neuf cent quatre-vingt-cinq (985) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, est souscrite par l'Associé Unique.

Cependant, compte tenu du caractère inversé de la présente fusion et tel que prévu dans le Projet de Fusion, la Société en tant que société absorbante, suite et par effet de l'opération de fusion, détiendra quatre cent cinquante-cinq (455) parts sociales propres, représentatives de 31,60% de son propre capital social, lesquelles doivent être annulées conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

L'Associé Unique décide en conséquence de réduire le capital de la Société à concurrence d'un montant de quatre cent cinquante-cinq mille euros (EUR 455.000,-) et de procéder à l'annulation des quatre cent cinquante-cinq (455) parts sociales propres.

En conséquence, l'Associé Unique décide de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à neuf cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 985.000,-), représenté par neuf cent quatre-vingt-cinq (985) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.».

Sixième résolution

L'Associé Unique constate que la fusion est ainsi réalisée entre parties, que l'universalité du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée a été transférée à la Société et que la Société Absorbée est dissoute sans liquidation.

Déclaration

Le notaire soussigné a vérifié et atteste, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi concernant les sociétés commerciales, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbante et du Projet de Fusion.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.500,-.

Version prépondérante

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F.H.R. SONNENSCHNEIN, H.H.J. KEMMERLING, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2014. Relation: LAC/2014/64378. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015012690/188.

(150013844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

**Aedifica Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Aedifica Luxembourg I S.à r.l.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.048.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“Aedifica NV/SA”, a Public Regulated Real Estate Company (RREC) according to Belgian law with registered seat in Avenue Louise 331, B-1050 Brussels, Belgium, registered in the Belgian commercial register (“Kruispuntbank van Ondernemingen/Banque Carrefour des Entreprises”) un-der No. 0877.248.501,

here represented by Mrs Caroline SCULTEUR, maître en droit, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 16 December 2014,

“Bin Hamoodah Limited LLC”, a Limited Liability Company, incorporated and existing under the laws of the United Arab Emirates, having its registered office at PO Box 203, Abu Dhabi, United Arab Emirates and registered under license number 1045061,

here represented by Mrs Caroline SCULTEUR, prenamed, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 16 December 2014,

The said proxies, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of “Aedifica Luxembourg I S.à r.l.” (formerly Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care II S.à r.l.) (the “Company”), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at C/o Liberty Office Center, 55 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128.048, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 16 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”) dated 10 July 2007, number 1410, page 67634. The articles have been amended for the last time pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 12 December 2014, not yet published in the Mémorial C.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders’ meeting decides to change the name of the Company into “Aedifica Luxembourg I S.à r.l.”.

Second resolution

The shareholders resolve to create two classes of managers, which shall be referred to as the “A Managers”, and the “B Managers”.

The shareholder resolves to reclassify the following existing manager as A Manager of the Company:

- Mr. Stefaan GIELENS.

The shareholders resolve to reclassify the following existing managers as B Managers of the Company:

- Mr. Stéphane BIVER; and

- Mr. Alain NOULLET.

Third resolution

Considering the below restatement of the Company’s articles of incorporation, the shareholders resolve that the Company shall now, vis-à-vis third parties, be bound by the joint signature of and only of a class A manager and a class B manager, which is reflected in article 10.4 as restated below.

Fourth resolution

The shareholders decide to restate article 10 of the articles of the Company, amending the management clause and which shall be read as follows:

Chapter III. - Management.

Art. 10. Management.

10.1 Appointment and removal

The Company is managed by a board of managers composed of three (3) managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The managers will constitute a board of managers. In such event there shall be two (2) classes of managers in the Company as follows: (i) one class of A managers; and (ii) one class of B managers.

The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

10.2 - Committees

The board of managers can establish committees, composed by members, who may, but are not required to, be managers of the Company, and whose powers and duties shall be determined by the board of managers. In particular, the board of managers can establish an audit committee, a compensation committee and a capex/investment committee.

10.3 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

10.4 - Representation and signatory power

Subject to the provisions below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the joint signature of and only of a class A manager and a class B manager.

The board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.5 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least one class A manager and one class B manager are present or represented

Resolutions shall be taken by a majority of managers including obligatorily the vote of one class A manager and one class B manager.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers initiated from Luxembourg by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

10.6 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Fifth resolution

Considering the above restatement of article 10 of the articles of the Company, the following existing articles should be deleted:

- Article 11;
- Article 12;
- Article 13;
- Article 14; and
- Article 15.

As a consequence of the above:

- The existing article 16 shall be read as article 11;
- The existing article 17 shall be read as article 12;
- The existing article 18 shall be read as article 13;
- The existing article 19 shall be read as article 14;
- The existing article 20 shall be read as article 15; and
- The existing article 21 shall be read as article 16.

Sixth resolution

The shareholders decide to restate article 6 of the articles of the Company, as a consequence of the above deletion and which shall be read as follows:

Art. 6. Capital Amendment. The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 11 of the Articles.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte précède

L'an deux mille quatorze, le seize décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

Ont comparu:

«Aedifica NV/SA», une société immobilière publique régulée (RREC), régie selon les lois belges ayant son siège social au 331, avenue Louis, B-1050 Bruxelles, Belgique, enregistrée auprès du registre du commerce belge («Kruispuntbank van Ondernemingen/Banque Carrefour des Entreprises») sous le No. 0877.248.501,

ici représentée par Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Howald, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 16 décembre 2014,

«Bin Hamoodah Limited LLC», une société à responsabilité limitée, constituée et régie d'après les lois des Emirats Arabes Unis, ayant son siège social au PO Box 203, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis et enregistrée sous le numéro d'enregistrement 10450671,

ici représentée par Madame Caroline SCULTEUR, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 16 décembre 2014,

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte, pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de «Aedifica Luxembourg I S.à r.l.» (anc. Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care II S.à r.l.) (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au C/o Liberty Office, 55 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 128.048, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 16 mai 2007, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») en date du 10 juillet 2007, numéro 1410, page 67634. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné en date du 12 décembre 2014, non encore publié au Mémorial C.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la Société en «Aedifica Luxembourg I S.à r.l.».

Seconde résolution

Les associés décident de créer deux catégories de gérants, qui seront désignés comme les «Gérants A» et les «Gérants B».

Les associés décident de reclasser le gérant existant suivant en Gérant A:

- M. Stefaan GIELENS.

Les associés décident de reclasser les gérants suivants en Gérants B:

- M. Stéphane BIVER; et

- M. Alain NOULLET.

Troisième résolution

Considérant la modification des statuts de la Société devant être décidée ci-dessous, les associés décident que la Société sera valablement engagée en toutes circonstances relativement à la gestion journalière par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B, ce qui est reflété dans l'article 10.4 tel que refondu ci-dessous.

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier l'article 10 des statuts de la Société, modifiant la clause relative à la représentation et devra dès lors être lue comme suit:

Art. 10. Management.

10.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois (3) gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Les gérants constitueront un conseil de gérance, composé de deux (2) classes de gérants de la manière suivante: (i) une classe de gérants A; et (ii) une classe de gérants B.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

10.2 - Les Comités

Le conseil de gérance peut établir des comités, composés de membres, qui peuvent, mais ne doivent pas nécessairement être des gérants de la Société, et dont les pouvoirs et obligations seront déterminés par le conseil de gérance. En particulier, le conseil de gérance peut établir un comité d'audit (audit committee), un comité de rémunération (compensation committee) ainsi qu'un comité d'investissement (capex/investment committee).

10.3 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

10.4 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

La Société peut être engagée uniquement par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de la classe B.

Le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

10.5 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés.

Des résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des gérants incluant obligatoirement le vote d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance initiées depuis Luxembourg par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

10.6 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Cinquième résolution

En considération de la modification de l'article 10 des statuts de la Société, les articles suivants devront être supprimés:

- Article 11;
- Article 12;
- Article 13;

- Article 14; et
- Article 15.

En conséquence de ce qui précède:

- Le présent article 16 devra être lu comme étant l'article 11;
- Le présent article 17 devra être lu comme étant l'article 12;
- Le présent article 18 devra être lu comme étant l'article 13;
- Le présent article 19 devra être lu comme étant l'article 14;
- Le présent article 20 devra être lu comme étant l'article 15; et
- Le présent article 21 devra être lu comme étant l'article 16.

Sixième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, on conséquence des suppressions d'articles ci-dessus et qui devra dès lors être lu comme suit:

Art. 6. Modification du capital. Le capital pourra être modifié à tout moment par décision de l'associé (lorsqu'il n'y a qu'un seul associé) ou par décision de l'assemblée générale des associés, en vertu de l'article 11 des Statuts.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. SCULTEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18023. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015012492/233.

(150015004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Allium, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 193.101.

Les statuts coordonnés au 19 janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015013158/9.

(150016392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Alpha Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1309 Luxembourg, 8, rue Charles IV.

R.C.S. Luxembourg B 118.371.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015013161/9.

(150015141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Altice Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 171.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015013163/9.

(150016335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Altice Finco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 171.151.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015013164/9.

(150016336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Baltic Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 170.090.

Par la présente je vous informe de ma démission de mon mandat de gérant de votre société avec effet immédiat.
Luxembourg, le 30/04/2014. Luc Sunnen.

Référence de publication: 2015013202/9.

(150015582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Bella Napoli II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 50, route de Bastogne.
R.C.S. Luxembourg B 101.607.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015013214/9.

(150015139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Clara Vision S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 144.265.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of December.

Before us, Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg;

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "General Meeting") of CLARA VISION S.A., a société anonyme, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg under number B144 265, incorporated by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on December 16, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 325 of February 13, 2009, page 15576 (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on March 31, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1517, page 72777 on June 12, 2014.

The General Meeting was opened by Mr. Philippe Delrée, employee, residing in Luxembourg, the chairman, who appointed as secretary Mrs. Sandra Legrand, employee, residing professionally in Luxembourg, the General Meeting elected as scrutineer Mrs. Sandra Legrand, employee (the "Bureau").

The Bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the General Meeting is worded as follows:

Agenda

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 9,659.44, in order to bring it from its current amount of EUR 59,978.32 to an amount of EUR 50,318.88, through the cancellation of the 965,944 redeemable shares of class D of EUR 0.01 (one euro cent) each, which have been repurchased by the Company;

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the Articles of the Company; and

3. Diminution of the legal reserve of the Company.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the Bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present General Meeting, so that the General Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved, the General Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The General Meeting RESOLVES to reduce the share capital of the Company by an amount of nine thousand six hundred fifty-nine euro and forty-four cents (EUR 9,659.44), in order to bring it from its current amount of fifty-nine thousand nine hundred seventy-eight euro and thirty-two cents (EUR 59,978.32), to an amount of fifty thousand three hundred eighteen euro and eighty-eight cents (EUR 50,318.88) through the cancellation of the nine hundred and sixty-five thousand nine hundred forty-four (965,944) redeemable shares of class D, with a nominal value of EUR 0.01 (one euro cent) each, which have been repurchased by the Company according to the resolutions of the Board of Directors as of December 19, 2014 and pursuant of the authorization of the shareholders meeting given on December 19 2014.

The meeting acknowledges that the Company's interim financial statements as of December 18, 2014 show sufficient available funds currently booked in the Company's accounts and confirms that the said redemption of shares did not have the effect of reducing the net assets of the Company below the aggregate of the Company's subscribed capital and the Company's reserves which may not be distributed under Luxembourg laws.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the meeting resolves to amend Article 5.1 - Capital of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" **5.1. Capital.** The subscribed capital of the Corporation is set at EUR 50,318.88 (fifty thousand three hundred eighteen euro and eighty-eight cents) represented by 5,031,888 (five million thirty-one thousand eight hundred and eighty-eight) shares of one cent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid up consisting of:

- a) 3,100,000 class "A" non redeemable shares (the "Class A Shares"),
- b) 965,944 class "B" redeemable shares (the "Class B Shares"),
- c) 965,944 class "C" redeemable shares (the "Class C Shares"),

Without prejudice to other designations used in the Articles, the Class A to C Shares are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares"; and the shares of any Class of Shares are together referred to as the "Shares";"

Third resolution

As a consequence of the capital decrease of the Company, the Meeting APPROVED the reduction of the legal reserve of the Company from five thousand nine hundred ninety-eight euro (EUR 5,998.00) to five thousand and thirty-two euro (EUR 5,032.00). As a consequence, nine hundred sixty-six euro (EUR 966.00) will be allocated to a distributable reserve account of the Company.

There being no further business, the General Meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,300.-.

The undersigned notary, who speaks English, states that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by his names, surnames, civil statuses and residences, said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg;

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de CLARA VISION S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B144 265, constituée par acte du Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 décembre 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C 325 du 13 février 2009, page 15576 (la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1517, page 72777 du 12 juin 2014.

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de M. Philippe Delrée, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mme Sandra Legrand, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, l'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Mme Sandra Legrand, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Bureau»).

Le Bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 9,659.44 pour le réduire de son montant actuel de EUR 59,978.32 à un montant de EUR 50,318.88 par l'annulation de 965,944 actions rachetables de classe D, chacune d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro), qui ont été rachetées par la Société;

2) Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société; et

3) Diminution de la réserve légale de la Société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés.

III. Au vu de la prédite liste de présence, toutes les actions en émission sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale, dès lors l'Assemblée Générale peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée Générale, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale DECIDE de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 9,659.44 (neuf mille six cent cinquante-neuf euros et quarante-quatre cents) pour le ramener de son montant actuel de EUR 59,978.32 (cinquante-neuf mille neuf cent soixante-dix-huit euros et trente-deux cents) à un montant de EUR 50,318.88 (cinquante mille trois cent dix-huit euros et quatre-vingt-huit cents) par l'annulation des 965,944 (neuf cent soixante-cinq mille neuf cent quarante-quatre) actions rachetables de classe D, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, qui ont été rachetées par la Société suivant les résolutions du conseil d'administration du 19 Décembre 2014 en vertu d'une autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 19 Décembre 2014.

L'assemblée constate que les comptes intermédiaires de la Société arrêtés à la date du 18 Décembre 2014 montrent suffisamment de réserves disponibles actuellement inscrites dans les livres comptables de la Société et confirme que le rachat qui a eu lieu n'ait pas eu pour effet que l'actif net devienne inférieur au capital souscrit augmenté des réserves indisponibles aux termes de loi.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 5.1 - Capital des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivant:

“ **5.1. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 50.318,88 (cinquante mille trois cent dix-huit euros et quatre-vingt-huit cents) représenté par 5.031.888 (cinq million trente et un mille huit cent quatre-vingt-huit) actions, toutes entièrement souscrites et payées, divisées comme suit:

a) 3,100,000 Actions non-rachetables de Classe A (les "Actions de Classe A"),

b) 965,944 Actions rachetables de Classe B (les "Actions de Classe B"),

c) 965,944 Actions rachetables de Classe C (les "Actions de Classe C"),

Toutes ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune.

Sans préjudice d'autres dénominations utilisées dans les Statuts, les Actions de Classes A jusqu'à D sont reprises ensemble ci-après comme les "Classes de Actions", et chacune une "Classe de Actions"; et les actions de toute Classe d'Actions sont reprises ensemble comme les "Actions".

Troisième résolution

Suite à la diminution du capital de la Société, l'Assemblée Générale A APPROUVE la réduction de la réserve légale de la Société d'un montant de cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 5,998.00) à cinq mille vingt deux euros (EUR 5,022.00). En conséquence, neuf cent soixante et six euros (EUR 966.00) seront alloués pour le compte de la réserve distribuable de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présente acte est évalué à environ EUR 1.300,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Les documents ont été lu aux comparants, tous étant connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et lieux de résidence, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. DELRÉE, S. LEGRAND, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2014. Relation: LAC/2014/62945. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015013299/154.

(150015544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Holden Recoveries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 154.622.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Marlin Financial Group (Holdings) S.à r.l., a private limited company formed and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166.098 (the "Sole Shareholder")

here represented by Annick Braquet, employee, professionally residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The prenamed party is the sole shareholder of Holden Recoveries S.à r.l., having its registered office at 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B154.622, incorporated by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg on July 19, 2010, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1931 on September 17, 2010 (the "Company").

The Sole Shareholder as represented declared and requested the undersigned notary to state:

1.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Decision to dissolve and to put the Company into liquidation.

2) Appointment of Mr. Christophe CAHUZAC as liquidator and determination of the powers of the liquidator.

II.- That the entire corporate capital of the Company being represented at the present meeting and the Sole Shareholder represented declaring that it had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

III.- After this had been set forth, the Sole Shareholder, representing the entire corporate capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to dissolve the Company and puts the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to appoint as liquidator Mr. Christophe CAHUZAC, bom in Saint-Mard (Belgium) on 26 October 1972, professionally residing at L-1450 Luxembourg, 1, Côte d'Eich (the "Liquidator"),

Third resolution

The Liquidator shall have the broadest powers as foreseen by articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to request prior approval of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

It may bring and defend any action on behalf of the Company, receive any payments, grant releases with or without receipt, realise all securities of the Company, endorse any negotiable instrument and transact or compromise on any disputes.

The Liquidator is dispensed from inventory making and can rely on the accounts of the Company.

The Liquidator has the right to make interim distributions in the interest of the Company

It can, under its own responsibility, and for special and defined operations, delegate to one or several proxies, parts of its powers which it will define and for the duration fixed by it.

The Liquidator shall be granted fees in line with market practice for an amount agreed upon with the Company for the purposes of its mandate, payable upon presentation of written invoices stating the period for which the fees are payable.

The Company shan also reimburse costs incurred by the Liquidator upon submission of invoices evidencing the payment by the Liquidator of these real costs.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Marlin Financial Group (Holdings) S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.098, ayant son siège social au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Annick Braquet, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration restera annexée au présent document après avoir été paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante est le seul associé de Holden Recoveries S.à r.l., ayant son siège social au 1, Côte d'Eich, L - 1 4 5 0 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.622, constituée par acte notarié de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 19 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1931 du 17 septembre 2010 (la «Société»).

L'Associé Unique ainsi représenté a déclaré et demandé au notaire soussigné d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Dissolution et mise en liquidation de la Société.

2) Nomination de Monsieur Christophe CAHUZAC en qualité de liquidateur et définition de ses pouvoirs.

II.- Que l'entièreté du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, et que l'Associé Unique représenté déclarant qu'il a été informé en temps utile de l'ordre du jour avant la présente réunion, des convocations en vue de la réunion de la présente assemblée n'étaient pas nécessaires.

III.- Après avoir déclaré ce qui a été acté plus haut, l'Associé Unique, représentant l'entier capital social de la Société, demande au notaire soussigné d'acter les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer en qualité de liquidateur Christophe CAHUZAC, né à Saint-Mard (Belgique), le 26 Octobre 1972, résidant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 1 Côte d'Eich (le «Liquidateur»),

Troisième résolution

Le Liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, tels que prévus aux articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale dans les cas où elle est prévue par la loi.

Il peut intenter et soutenir toutes actions pour la Société, recevoir tous paiements, donner mainlevée avec ou sans quittance, réaliser toutes les valeurs mobilières de la Société, endosser tous effets de commerce, transiger ou compromettre sur toutes contestations.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire de la Société et peut se fier aux comptes sociaux de la Société.

Le Liquidateur pourra faire des distributions intérimaires dans l'intérêt de la Société.

Il peut, sous sa propre responsabilité, et pour des opérations ponctuelles, spécifiques et définies, déléguer à un ou plusieurs mandataires, une part de ses pouvoirs qu'il définira pour une période donnée.

Le Liquidateur percevra des honoraires conformes aux pratiques du marché, pour un montant qui sera défini et fixé entre la Société et lui-même pour les besoins de l'exercice de son mandat, et qui sera payable sur présentation d'une note d'honoraires écrite indiquant la période de facturation concernée. La Société remboursera également les frais encourus par le Liquidateur après soumission des factures démontrant le paiement par le liquidateur de ces frais réels.

Dont acte, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 6 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/279. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Référence de publication: 2015013460/118.

(150016449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Kamsa Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.677.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of December, before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Avor Jazz Investment Ltd (acting as nominee for the People's Bank of China acting through State Administration of Foreign Exchange of the People's Republic of China), a company incorporated in the British Virgin Islands, having an office at 3rd Floor, J&C Building, Wickhams Cay 1, PO Box 933, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (the "Shareholder"), hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, professionally residing in Mondorf-les-Bains, by virtue of a proxy under private seal, with power of substitution, given on December 17, 2014,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Kamsa Luxco 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of one million nine hundred nine thousand seven hundred sixty one euro (EUR 1,909,761.-), with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 15 May 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1736 of 19 July 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177677 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary of 14 August 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2649 of 23 October 2013.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To amend the article 10.2. of the articles of association of the Company.

2 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to amend the article 10.2 of the articles of association of the Company. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **10.2. Procedure.**

(i) The Board of Managers meets upon the request of any two (2) Managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board of Managers is given to all Managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a Manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Managers.

(iv) Any Manager who is not a resident of the Grand Duchy of Luxembourg may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as his proxy.

(v) Any Manager who is a resident of the Grand Duchy of Luxembourg may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager residing in the Grand Duchy of Luxembourg as his proxy.

(vi) The Board of Managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and if all the Managers having their residence in the Grand Duchy of Luxembourg are present or represented. Resolutions of the Board of Managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the Board of Managers are recorded in minutes signed by all the Managers present or represented at the meeting.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1.200,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de décembre,

Par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Avor Jazz Investment Ltd (agissant comme agent (nominee) pour People's Bank of China agissant par State Administration of Foreign Exchange pour la République Populaire de Chine), une société constituée aux Iles Vierges Britanniques, ayant un bureau au 3rd Floor, J&C Building, Wickhams Cay 1, PO Box 933, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques (l'«Associé»),

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

aux termes d'une procuration sous seing privé, avec pouvoirs de substitution, donnée le 17 décembre 2014.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Kamsa Luxco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social d'un million neuf cent neuf mille sept cent soixante et un euros (EUR 1.909.761,-) dont le siège social est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné du 15 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1736 du 19 juillet 2013 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 177677 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné en date du 14 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2649 du 23 octobre 2013.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

3 Modification de l'article 10.2 des statuts de la Société.

4 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 13 des statuts de la Société. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" 10.2. Procédure.

(i) Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'au moins deux (2) Gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les Gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un Gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

(iv) Tout Gérant qui ne réside pas au Grand-Duché de Luxembourg pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

(v) Tout Gérant qui réside au Grand-Duché de Luxembourg pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant résidant au Grand-Duché de Luxembourg, comme son mandataire.

(v) Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et si tous les Gérants ayant leur résidence au Grand-Duché de Luxembourg sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement prises qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par tous les Gérants présent ou représentés à la réunion."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 31 décembre 2014. REM/2014/2944. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 23 janvier 2015.

Référence de publication: 2015013566/123.

(150015168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Ker Gestion S.A, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 165.960.

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision du Conseil d'Administration en date du 12 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Pour: KER GESTION S.A.

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015013578/16.

(150016271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Klondike Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 150.756.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015013573/14.

(150016042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Kryssada S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue JF Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Kryssada Sàrl

Signature

Référence de publication: 2015013575/11.

(150015181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Kasolo, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 170.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015013576/10.

(150015170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Kemon S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 49.488.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 20 janvier 2015

Monsieur Silvio PERLINO est révoqué de ses fonctions d'administrateur de la société.

Madame Mariagrazia RINALDI, comptable, né le 27.02.1976 à Monopoli (Italie) domiciliée professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommée nouvel administrateur de la société pour une période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

KEMON S.A.

Référence de publication: 2015013577/15.

(150016064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

KFE Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 192.626.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Référence de publication: 2015013585/10.

(150016206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Klee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 36, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 150.547.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 12 janvier 2015

L'Actionnaire unique décide avec effet immédiat de transférer le siège social de la société au 36, rue du laboratoire à L-1911 Luxembourg.

Référence de publication: 2015013586/10.

(150015687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Lakeside Network Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 164.949.

—
Constituée par devant Me Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 Novembre 2011, acte publié au Mémorial C N° 22

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lakeside Network Investments S.à r.l.

Dominique Le Gal

Gérant

Référence de publication: 2015013592/15.

(150016163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Labyrinth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 179.238.

Le bilan de la société au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015013590/12.

(150016443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Kwaliref S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3542 Dudelange, 203, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 150.978.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 janvier 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015013589/10.

(150016346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Lafayette Industriebeteiligungen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 170.767.

EXTRAIT

Les actionnaires de Lafayette Industriebeteiligungen S.à r.l., ayant son siège social au 28 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150 156, ont reconnu la démission de M. Sebastian Burian de sa qualité de gérant de la société avec effet au 26 septembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 26 janvier 2015.

Référence de publication: 2015013591/14.

(150016168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Landmark Property Management Vala Lavanda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.014.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Landmark Property Management Vala Lavanda S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015013593/12.

(150015890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Leafy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 159.681.

Les statuts coordonnés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2015013594/11.

(150015371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Leo THIEX et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9452 Bettel, 34, Kierchestrooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.630.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung der Firma Leo THIEX et Cie Sàrl Abgehalten am Gesellschaftssitz am 15. Dezember 2014 um 11.00 Uhr

Die Versammlung stellt fest dass sich die private Adresse des Gesellschafters und Geschäftsführers Herrn Michael THIEX wie folgt geändert hat:

D - 54675 Geichlingen, Gaytalstr. 12.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michael THIEX
Der Gesellschafter

Référence de publication: 2015013595/15.

(150015442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Les Jardins d'Alysea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 159.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Référence de publication: 2015013596/10.

(150015977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Les Lieres Chamonix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 156.719.

Il résulte des résolutions prises par le gérant unique de la société en date du 23 janvier 2015 que le siège social de la société a été transféré du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2015013597/13.

(150015573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Longbow UK Real Estate Debt Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 155.001.

Il résulte d'une résolution prise par les associés, en date du 31 décembre 2014 que:

- l'associé de la Société, dénommé BNP Paribas Securities Services Trust Company (Jersey) Ltd agissant en tant que Trustee de Aviva Investors UK Real Estate UK Fund of Funds, immatriculé sous le numéro 6043 au Registre de commerce de l'Angleterre et du Pays de Galles, a transféré la totalité de ses parts sociales de classe A comme suit:

* 551 parts sociales à Pavilion Trustees Limited agissant en tant que Trustee de Aviva Investors UK Real Estate UK Fund of Funds Plan, immatriculé sous le numéro 18478 au Registre de commerce de l'Angleterre et du Pays de Galles et ayant son siège social au 47 Esplanade, St. Helier, JE2 OBD.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 23/01/2015.

Référence de publication: 2015013599/17.

(150015418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

LGtech sàrl, Lux Green Technologies sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3878 Livange, 1-5, rue Gespeelt.

R.C.S. Luxembourg B 186.116.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 14 janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beringen, le 26 janvier 2015.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2015013601/13.

(150016344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Monart International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6979 Rameldange, 130, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 88.205.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Vahid Gregory Creitz, consultant, né à Denver (Colorado/USA) le 7 octobre 1970 (matricule n° 19701007193), demeurant à B-1030 Schaerbeek, avenue Albert Desenfans, 13.

2) Monsieur Mesbah Leroy CREITZ, principal scientist, né à Wiesbaden (D) le 10 août 1966 (matricule n° 19660810156), demeurant à CH-5080 Laufenburg, Hermann-Suter-Strasse, 1;

3) Madame Susan CREITZ, interior designer, née à Luxembourg le 3 mars 1972 (matricule n° 19720303143), demeurant à Londres N8 9TE (UK), Elder ave., 1;

4) Madame Nura CREITZ, manager, né à Luxembourg le 16 octobre 1976 (matricule n° 19761016183), demeurant à Los Angeles CA 90042 (USA), 5902 1/2 Monte Vista Street,

Les comparants sub 2) 3) et 4) sont ici représentés par le comparant sub 1) en vertu de trois procurations sous seing privé, ci-annexées.

Lesquels comparants ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

Les comparants, agissent en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée MONART INTERNATIONAL S.à r.l., en liquidation, avec siège social à L-6979 Rameldange, 130, rue de la Forêt, constituée suivant acte notarié en date du 5 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1343 du 17 septembre 2002.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date de ce jour.

Lesquels comparants ont requis que le notaire soussigné d'acter qu'ils délibèrent sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Prise de connaissance du rapport du liquidateur.
- 2) Prise de connaissance du rapport du commissaire à la liquidation.
- 3) Approbation des comptes de liquidation.
- 4) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation
- 5) Clôture de la liquidation et indication de l'endroit où les livres et documents seront conservés.

Ensuite les associés ont abordé l'ordre du jour comme suit:

Lesquels comparants ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Rapport du liquidateur.

Les associés prennent connaissance du rapport du liquidateur.

- 2) Rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation:

Les associés prennent connaissance du rapport de Madame Susan Creitz sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

3) Adoptant les conclusions de ce rapport, les associés approuvent le rapport du liquidateur et les comptes de liquidation et donnent décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, à Monsieur Vahid Gregory Creitz de sa gestion de liquidateur de la Société.

L'assemblée donne également décharge au commissaire-vérificateur pour l'exécution de son mandat.

4) Clôture de la liquidation:

Les associés prononcent la clôture de la liquidation et constate que la société MONART INTERNATIONAL S.à r.l. a définitivement cessé d'exister.

5) L'associé unique décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à l'ancien siège social à L-6979 Rameldange, 130, rue de la Forêt.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. G. CREITZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2014. Relation: LAC/2014/64013. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Référence de publication: 2015013695/56.

(150016212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Lions Gate International Slate Investment S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 193.789.

— STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of January.

Before the undersigned, Henri BECK, a notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lions Gate International Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2543 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 50,000.00, and in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

hereby represented by Peggy Simon, notary clerk, whose professional address is at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a public company limited by shares (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Lions Gate International Slate Investment S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.00), represented by fifty thousand (50,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.00) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.3. A register of shares shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. A share transfer shall be carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

- (i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or
- (ii) any authorised representative of the Company,

following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5. Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company shall be managed by the Board, which shall comprise at least three (3) members. The directors need not be shareholders.

(ii) The General Meeting shall appoint the directors and determine their number, their remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for a term of office of more than six (6) years but are eligible for re-appointment at the expiry of their term of office. The General Meeting may decide to appoint one or several class A directors and one or several class B directors.

(iii) Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised his functions in his own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairperson from among its members, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board shall meet at the request of the chairperson or any two (2) directors, at the place indicated in the notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant to another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board Resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the directors present or represented, provided that if the General Meeting has appointed one or several class A directors and one or several class B directors, at least one (1) class A director and one (1) class B director votes in favour of the resolution. The chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson, by all the directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

(ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction shall be submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on any other resolution.

7.4. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A director and any class B director.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated by the Board.

Art. 8. Sole director.

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the Company may be managed by a single director until the General Meeting following the introduction of an additional shareholder; and

(ii) any reference in the Articles to the Board, the directors, some directors or any director should be read as a reference to that sole director, as appropriate.

8.2. Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its sole director must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business.

Art. 9. Liability of the directors. The directors may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 10. General meetings of shareholders.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting). The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the Company's corporate object.

(ii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board or the statutory auditor(s). The shareholders must be convened to a General Meeting following a request from shareholders representing at least one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(vii) Any shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

(viii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented.

(ix) An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(x) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 11. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders or the General Meeting is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1st) of April and ends on the thirty-first (31st) of March of each year.

12.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officers, directors and statutory auditor to the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board shall provide the statutory auditors with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The statutory auditor shall then prepare a report setting out their proposals.

12.4. The annual General Meeting shall be held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of August of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 13. Auditors.

13.1. The Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires).

13.2. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

13.3. The General Meeting shall appoint the statutory auditors (commissaires)/external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office. The term of office of the statutory auditors may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) the statutory auditors (commissaires) or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Board which must verify whether the above conditions have been met.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

15.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

16.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and end on the thirty-first (31st) of March 2016.

Subscription and payment

Lions Gate International Holdings S.à r.l., represented as stated above, subscribes for fifty thousand (50,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.00) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.00).

The amount of fifty thousand United States dollars (USD 50,000.00) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1.400.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholder, representing the entire subscribed share capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as A and B directors of the Company for a period of six (6) years:

Class A Directors:

- James BARGE, born on 3 August 1955 in Georgia, USA, professionally residing at 2700 Colorado Avenue, Santa Monica, CA 90404, USA;

- Wayne LEVIN, born on 1 February 1963 in South Africa, professionally residing at 2700 Colorado Avenue, Santa Monica, CA 90404, USA.

Class B Directors:

- David CATALA, company director, born in Gent, Belgium, on 19 January 1979, professionally residing at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg Grand-Duchy of Luxembourg;

- Sophie PERRIN-JANET, company director, born in Vénissieux, France, on 15 January 1981, professionally residing at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Ludovic TROGLIERO, company director, born in Clichy-la-Garenne, France, on 08 June 1979, professionally residing at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg Grand-Duchy of Luxembourg.

2. Rick PRELL, born on August 17, 1962 in California, USA, professionally residing at 2700 Colorado Avenue, Santa Monica, CA 90404, USA, is appointed as statutory auditor (commisaire) of the Company for a period of four years.

3. The registered office of the Company is located at 6, rue Eugène Ruppert, L-2543 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences, the English text prevails.

WHEREOF this deed is drawn up in Echternach, on the day stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le sixième jour de janvier.

Par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Lions Gate International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2543 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de USD 50.000.-, et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représenté par Peggy Simon, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Lions Gate International Slate Investment S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout

autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cinquante mille dollars américains (USD 50.000), représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.2. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.3. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.4. Une cession d'action(s) s'opère par la mention dans le registre des actions d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée:

(i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou

(ii) par un quelconque mandataire de la Société, suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5. Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'actions.

6.6. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par le Conseil composé d'au moins trois (3) membres. Les administrateurs ne sont pas nécessairement actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent pas être nommés pour plus de six (6) ans, mais sont rééligibles à la fin de leur mandat. L'Assemblée Générale peut décider de nommer un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, à condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B, au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B votent en faveur de la décision. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président, par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B).

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

(i) la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire; et

(ii) toute référence dans les Statuts au Conseil, aux administrateurs, à quelques administrateurs ou à un quelconque administrateur doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société doivent être mentionnées dans des procès-verbaux si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaires

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (chacune une Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil ou du/des commissaire(s). Les actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(vii) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société à cet effet. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, seuls les formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale sont pris en compte. Les formulaires de vote qui n'indiquent ni une intention de vote ni une abstention sont nuls.

(viii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(ix) Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(x) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 11. Actionnaire unique. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

- (i) l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux actionnaires ou à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique; et
- (iii) les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

- 12.1. L'exercice social commence le premier (1) avril et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.
- 12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.
- 12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires. Les commissaires préparent ensuite un rapport contenant leurs propositions.
- 12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

- 13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.
- 13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.
- 13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le mandat des commissaires ne peut pas dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

- 14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.
- 14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) le Conseil établit des comptes intérimaires;
 - (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;
 - (iii) le Conseil doit décider de distribuer des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
 - (iv) les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a un, est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le trente-et-un (31) mars 2016.

Souscription et libération

Lions Gate International Holdings S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinquante mille (50.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,00) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire de cinquante mille dollars américains (USD 50.000,00).

Le montant de cinquante mille dollars américains (USD 50.000,00) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Résolutions des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs A et B de la Société pour une durée de six (6) ans:

Administrateurs de Classe A:

- James BARGE, né en Georgie, Etats-Unis d'Amérique, le 3 août 1955, demeurant professionnellement au 2700 Colorado Avenue, Santa Monica, CA 90404, Etats-Unis d'Amérique;

- Wayne LEVIN, né le 1^{er} février 1963, en Afrique du Sud, demeurant professionnellement au 2700 Colorado Avenue, Santa Monica, CA 90404, Etats-Unis d'Amérique;

Administrateurs de Classe B:

- David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gent, Belgique, le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Sophie PERRIN-JANET, administrateur de sociétés, née à Vénissieux, France, le 15 janvier 1981, demeurant professionnellement à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Ludovic TROGLIERO, administrateur de sociétés, né à Clichy-la-Garenne, France, le 8 juin 1979, demeurant professionnellement à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Rick PRELL, né le 17 août 1962, en Californie, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 2700 Colorado Avenue, Santa Monica, CA 90404, Etats-Unis d'Amérique, est nommé en qualité de commissaire de la Société pour une durée de quatre ans.

3. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2543 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 janvier 2015. Relation: GAC/2015/298. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 20 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011432/583.

(150012936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Land Breeze II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 148.836.

In the year two thousand fourteen, on the thirtieth day of December.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Fullbloom Investment Corporation, a company incorporated under the laws of the People's Republic of China with registered office at No. 1 North Chaoyangmen Street, 1710-B New Poly Plaza, 100010 Dongcheng District, Beijing, People's Republic of China, with registered number 100000000041765(4-2) (hereafter referred to as the "Sole Unitholder"),

Hereby duly represented by Emmanuel REVEILLAUD, lawyer, residing professionally at 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, by virtue of a proxy dated December 30th, 2014.

The said proxy, after having been signed *in variatur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to state that:

I. The Sole Unitholder is the sole unitholder of Land Breeze II S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") (hereafter referred to as the "Company"), incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 18 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.836, incorporated by a deed enacted on October 9, 2009, received by Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* on November 13, 2009, under number 2226, whose articles of association have been amended for the last time by a deed enacted by Maître Roger Arrensdorff, public notary residing in Luxembourg on February 8, 2012 and published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under number 996 on April 18, 2012.

II. Record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Approval of the redemption of 5,097,155 (five million ninety-seven thousand one hundred fifty-five) mandatory redeemable preferred C units having a par value of USD 1.- (one US Dollar) each (the "MRP C Units") held by the Sole Unitholder;
2. Cancellation of the redeemed shares and subsequent reduction of the corporate capital of the Company;
3. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the "Articles");
4. Decision to confer all powers to any manager A and any manager B of the Company in order to implement the necessary bookkeeping amendments; and
5. Other business.

The Sole Unitholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Unitholder resolves to approve the redemption of 5,097,155.- (five million ninety-seven thousand one hundred fifty-five) MRP C Units held by the Sole Unitholder having a par value of USD 1.- (one US Dollar) each (the "Redeemed Shares").

Second resolution

The Sole Unitholder resolves to cancel hereby the Redeemed Shares. Subsequently, the subscribed capital is reduced by an amount of USD 5,097,155.- (five million ninety-seven thousand one hundred fifty-five US Dollars) having a par value of USD 1.- (one US Dollar) each so as to bring it from its present amount of 1,450,216,680.- (one billion four hundred fifty million two hundred sixteen thousand six hundred eighty US Dollars) to the amount of USD 1,445,119,525.- (one billion four hundred forty-five million one hundred nineteen thousand five hundred twenty-five US Dollars), represented by six (6) classes of units as follows: 1,054,593,455 (one billion fifty-four million five hundred ninety-three thousand four hundred fifty-five) ordinary units, 41,000,000 (forty-one million) mandatory redeemable preferred A units, 321,173,070 (three hundred and twenty-one million one hundred and seventy-three thousand and seventy) mandatory redeemable preferred B units, 3,591,555 (three million five hundred ninety-one thousand five hundred fifty-five) mandatory redeemable preferred C units, 2,526,183 (two million five hundred twenty-six thousand one hundred eighty-three) mandatory

redeemable preferred D units and 22,235,262 (twenty-two million two hundred and thirty-five thousand two hundred sixty-two) mandatory redeemable preferred E units.

Third resolution

As a consequence of the redemption and cancellation of the Redeemed Shares, the Sole Unitholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, which henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Corporation’s corporate capital is set at USD 1,445,119,525.- (one billion four hundred forty-five million one hundred nineteen thousand five hundred twenty-five US Dollars), represented by six (6) classes of units as follows: 1,054,593,455 (one billion fifty-four million five hundred ninety-three thousand four hundred fifty-five) ordinary units, (hereinafter the “Ordinary Units”), 41,000,000 (forty-one million) mandatory redeemable preferred A units, 321,173,070 (three hundred and twenty-one million one hundred and seventy-three thousand and seventy) mandatory redeemable preferred B units, 3,591,555 (three million five hundred ninety-one thousand five hundred fifty-five) mandatory redeemable preferred C units, 2,526,183 (two million five hundred twenty-six thousand one hundred eighty-three) mandatory redeemable preferred D units and 22,235,262 (twenty-two million two hundred and thirty-five thousand two hundred sixty-two) mandatory redeemable preferred E units (hereinafter the latter five classes shall be referred to as the "Mandatory Redeemable Preferred Units" and together with the Ordinary Units shall be referred to as the "units" unless otherwise expressly provided herein), having a par value of USD 1.- (one US Dollar) each. The respective rights and obligations attached to each class of units are set forth below. All units will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong.”

Fourth resolution

The Sole Unitholder resolves to confer all powers to any manager A and any manager B of the Company and in order to implement the necessary bookkeeping amendments, to the cancellation of the Redeemed Shares, to organise the payment of the redemption price to the Sole Unitholder and to see to any formalities in connection therewith.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital reduction have been estimated at approximately three thousand two hundred euro (EUR 3,200).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of USD 5,097,155.- (five million ninety-seven thousand one hundred fifty-five US Dollars) is valued at EUR 4,186,476.87 (four million one hundred eighty-six thousand four hundred seventy-six euro eighty-seven cents).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze le trente décembre,

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Fullbloom Investment Corporation, une société constituée et organisée sous les lois de la République populaire de Chine, ayant son siège social à 1710-B New Poly Plaza, No. 1 north Chaoyangmen Street, 100010 Dongcheng District, Beijing, République populaire de Chine, immatriculée sous le numéro 100000000041765(4-2) (ci-après dénommée «l’Associé Unique»),

Ici dûment représentée par Maître Emmanuel REVEILAUD, avocat, demeurant professionnellement au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, en vertu d’une procuration délivrée sous seing privé, datée du 30 décembre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l’enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualité, a déclaré et demandé au notaire:

I. L’Associé Unique est l’associé unique de Land Breeze II S.à.r.l., une société à responsabilité limitée (ci-après désignée la «Société»), ayant son siège social à 18, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.836, constituée par acte reçu le 9 octobre 2009 par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2226 le 13 novembre 2009, dont les statuts

ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 996 le 18 avril 2012.

II. Enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'ordre du jour ci-dessous:

Ordre du jour

1. Approbation du rachat de 5.097.155 (cinq millions quatre-vingt-dix-sept mille cent cinquante-cinq) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune détenues par l'Associé Unique;

2. Annulation des parts rachetées et réduction subséquente du capital social de la Société;

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société (les «Statuts»);

4. Décision de conférer tous les pouvoirs à n'importe quel gérant de catégorie A ou n'importe quel gérant de catégorie B de la Société afin de mettre en oeuvre les modifications comptables nécessaires; et

5. Divers

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver le rachat de 5.097.155 (cinq millions quatre-vingt-dix-sept mille cent cinquante-cinq) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C détenues par l'Associé Unique ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune (les «Parts Rachetées»)

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'annuler les Parts Rachetées. Ensuite, le capital souscrit est réduit à concurrence d'un montant de USD 5.097.155,- (cinq millions quatre-vingt-dix-sept mille cent cinquante-cinq dollars américains) ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune pour le porter de son montant actuel de USD 1.450.216.680,- (un milliard quatre cent cinquante millions deux cent seize mille six cent quatre-vingt dollars américains) à un montant de USD 1.445.119.525,- (un milliard quatre cent quarante-cinq millions cent dix-neuf mille cinq cent vingt-cinq dollars américains), représenté par six (6) catégories de parts comme suit: 1.054.593.455 (un milliard cinquante-quatre millions cinq cent quatre-vingt-treize mille quatre cent cinquante-cinq) parts ordinaires, 41.000.000 (quarante et un millions) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A, 321.173.070 (trois cent vingt et un millions cent soixante-treize mille soixante-dix) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B, 3.591.555 (trois millions cinq cent quatre-vingt-onze mille cinq cent cinquante-cinq) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C, 2.526.183 (deux millions cinq cent vingt-six mille cent quatre-vingt-trois) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D et 22.235.262 (vingt-deux millions deux cent trente-cinq mille deux cent soixante-deux) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie E.

Troisième résolution

En conséquence du rachat et de l'annulation des Parts Rachetées qui ont précédé, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts qui sont désormais rédigés comme suit:

5.1. "Le capital social de la Société est fixé à USD 1.445.119.525,-(un milliard quatre cent quarante-cinq millions cent dix-neuf mille cinq cent vingt-cinq dollars américains), représenté par six (6) catégories de parts comme suit: 1.054.593.455 (un milliard cinquante-quatre millions cinq cents quatre-vingt-treize mille quatre cent cinquante-cinq) parts ordinaires (ci-après désignées les «Parts Ordinaires»), 41.000.000 (quarante et un millions) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A, 321.173.070 (trois cent vingt et un millions cent soixante-treize mille soixante-dix) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B, 3.591.555 (trois millions cinq cent quatre-vingt-onze mille cinq cent cinquante-cinq) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C, 2.526.183 (deux millions cinq cent vingt-six mille cent quatre-vingt-trois) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D et 22.235.262 (vingt-deux millions deux cent trente-cinq mille deux cent soixante-deux) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie E (ci-après toutes les cinq collectivement désignées les "Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables" ci-après toutes collectivement désignées les "parts" sauf s'il est indiqué expressément autrement), ayant une valeur nominale de USD 1.- (un dollar américain) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les parts sont émises sous forme nominative et assorties de droits de vote quelle que soit leur nature et la classe à laquelle elles appartiennent."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de conférer tous les pouvoirs à n'importe quel gérant de catégorie A ou n'importe quel gérant de catégorie B de la Société afin de mettre en oeuvre les modifications comptables nécessaires, à l'annulation des Parts Rachetées, et d'organiser le paiement du prix de rachat à l'Associé Unique et de veiller aux formalités consécutives.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou qui seront chargés suite à la présente réduction de capital, sont estimés à environ EUR 3.200,- (trois mille deux cents euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de USD 5.097.155,- (cinq millions quatre-vingt-dix-sept mille cent cinquante-cinq dollars américains) est évalué à la somme de EUR 4.186.476,87 (quatre millions cent quatre-vingt-six mille quatre cent soixante-seize euros et quatre-vingt-sept centimes).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des parties comparantes, connues du notaire par leur prénom, nom, état civil et domicile, lesdites parties comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: REVEILLAUD, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 janvier 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 126. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011425/181.

(150013371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

**SAG Central and Eastern Europe S.A., Société Anonyme,
(anc. IDS Scheer Central and Eastern Europe S.A.).**

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue de Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 40.765.

Im Jahre zwei tausend vierzehn, den neunundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "IDS Scheer Central and Eastern Europe S.A.", abgekürzt: IDS Scheer CEE mit Sitz in L-8308 Capellen, 89D, rue de Pafebruch, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 40.765, gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch Notar Dr. Edmond SCHROEDER, mit dem damaligen Amtswohnsitz in Mersch, am 3. Juli 1992, veröffentlicht im Memorial, "Recueil des Sociétés et Associations" C, Nummer 507 vom 6. November 1992, abgeändert in "INTERNATIONAL BUSINESS CONSULTING AND SOLUTIONS S.A.", abgekürzt "I.B.C.S.", gemäss Urkunde, aufgenommen durch den vorgenannten Notar Dr. Edmond SCHROEDER, am 2. Oktober 1998, veröffentlicht im Memorial, "Recueil des Sociétés et Associations" C, Nummer 71 vom 5. Februar 1999, abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den vorgenannten Notar Dr. SCHROEDER, am 16. Oktober 1998, veröffentlicht im Memorial, "Recueil des Sociétés et Associations" C, Nummer 70 vom 5. Februar 1999, abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den vorgenannten Notar Dr. SCHROEDER, am 23. September 1999, veröffentlicht im Memorial, "Recueil des Sociétés et Associations" C, Nummer 1011 vom 29. Dezember 1999, abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den vorgenannten Notar Dr. SCHROEDER, am 10. Dezember 1999, veröffentlicht im Memorial, "Recueil des Sociétés et Associations" C, Nummer 257 vom 5. April 2000, abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den vorgenannten Notar Dr. SCHROEDER, am 22. Juni 2000, veröffentlicht im Memorial, "Recueil des Sociétés et Associations" C, Nummer 826 vom 10. November 2000, abgeändert in "IDS SCHEER CENTRAL AND EASTERN EUROPE S.A.", abgekürzt "IDS SCHEER CEE", gemäss Urkunde, aufgenommen durch den vorgenannten Notar Dr. SCHROEDER, am 27. April 2001, veröffentlicht im Memorial, "Recueil des Sociétés et Associations" C, Nummer 1032 vom 19. November 2001, abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den vorgenannten Notar SCHROEDER, am 28. Juni 2001, veröffentlicht im Memorial, "Recueil des Sociétés et Associations" C, Nummer 1242 vom 28. Dezember 2001, abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Dr. Frank BADEN, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, am 19. April 2002, veröffentlicht im Memorial, "Recueil des Sociétés et Associations" C, Nummer 1089 vom 16. Juli 2002, abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Dr. Emile SCHLESSER, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg am 19. Februar 2004, veröffentlicht im Memorial, "Recueil des Sociétés et Associations" C, Nummer 474 vom 5. Mai 2004,

abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Dr. Emile SCHLESSER, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg am 28. Februar 2008, veröffentlicht im Memorial, "Recueil des Sociétés et Associations" C, Nummer 1124 vom 7. Mai 2008.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Bob PLEIN, Angestellter, berufsansässig in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Der Vorsitzende beruft zur Schriftführer Herr Henri DA CRUZ, Angestellter, berufsansässig in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herr Max MAYER, Angestellter, berufsansässig in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Der Vorstand der Versammlung war damit bestellt und der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1. Umfirmierung der Gesellschaft IDS SCHEER CENTRAL AND EASTERN EUROPE S.A. in SAG Central and Eastern Europe S.A.

2. Anpassung von Artikel 1 der Satzung:

« **Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft nach Luxemburger Recht und führt den Namen SAG Central and Eastern Europe S.A.»

B) Dass die anwesenden oder vertretenden Gesellschafter, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien, in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter, den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet.

C) Dass die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, von den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet, dieser Urkunde beigebogen wird, um mit derselben einregistriert zu werden.

D) Dass sämtliche Aktien, welche das gesamte Kapital darstellen, anwesend oder vertreten sind und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten.

Somit waren keine weiteren Einberufsmittelungen erforderlich.

E) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Alsdann hat die Generalversammlung, nach eingehender Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Firmierung der Gesellschaft in SAG Central and Eastern Europe S.A. abzuändern.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt auf Grund des vorstehenden Beschluss Artikel 1 der Satzung folgenden Wortlaut zu erteilen:

« **Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft nach Luxemburger Recht und führt den Namen SAG Central and Eastern Europe S.A.»

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt 900,-EUR veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Bob PLEIN, Henri DA CRUZ, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 06 janvier 2015. Relation GAC/2015/109. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015011370/86.

(150012680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Immocall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9240 Diekirch, 44, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 176.536.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 20 octobre 2014 à 9.00 heures

L'assemblée constate le changement d'adresse de l'administrateur-délégué Gilbert BROSIUS ainsi que des administrateurs Gilbert BROSIUS, Nicole BROSIUS-LOBITZ, Tom BROSIUS et Jill BROSIUS comme suit:

L - 7475 Schoos, 10, Rue de l'École

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2015013526/14.

(150015443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Immo Teb SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 107.011.

—
Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la résiliation de la convention de domiciliation conclue entre la société Fiduciaire Internationale et la société IMMO TEB inscrite au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B107.011

La convention de domiciliation à l'adresse route d'Esch 7 L-1470 Luxembourg datée du 18 mars 2005 est dénoncée avec effet au 23 janvier 2015.

Le 23 janvier 2015.

Fiduciaire Internationale SA

Le Domiciliaire

Stéphan MOREAUX

Administrateur délégué

Référence de publication: 2015013519/16.

(150015936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Infomail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 8A, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 60.600.

—
Par la présente, je me permets de vous présenter ma démission de mes fonctions d'administrateur de Infomail S.A. avec effet au 15 août 2014.

Luxembourg, le 4 août 2014.

Roland Schiltz.

Référence de publication: 2015013534/10.

(150015842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

ING (L), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 44.873.

—
Le rapport annuel au 30 septembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2015.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Référence de publication: 2015013535/12.

(150015958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.